

ELECTIONS A LA MUTUELLE BNP PARIBAS
PRES DE 65 % D'ABSTENTIONS, C'EST UN NOUVEAU RECORD.
ET UN DESAVEU ABSOLU DE LA COALITION QUI DIRIGE LA MUTUELLE.
A CONFIRMER AU DEUXIEME TOUR.

ABSTENTION RECORD

Cela ressort du résultat du premier tour proclamé le 31 mars 2011. Sur 73998 inscrits, le nombre de votants est de 26286 soit 35,57 % seulement.

Pourtant, l'équipe dirigeante de la Mutuelle ne se fit pas faute d'essayer de mobiliser le ban et l'arrière-ban pour convaincre les adhérents d'accorder, par un vote positif, la délégation au conseil d'administration afin de pouvoir réviser le montant des cotisations en cours d'exercice.

Même la formulation de la fameuse 6ème résolution fut rédigée de façon tendancieuse avec cette fausse indication "...afin de maintenir l'équilibre financier...". Résolution rejetée faute de quorum.

Comme d'habitude l'association des retraités ADR lui apporta son concours au détriment des intérêts des retraités. Il en fut de même pour la CFDT, FO, CFTC et SNB. Un deuxième tour va donc avoir lieu.

DES RESULTATS CINGLANTS

Et ce n'est pas tout, au niveau de l'élection des administrateurs, c'est la bérézina pour la coalition, seuls trois de ses administrateurs sortants sont réélus au premier tour. Du jamais vu avec cinq de leurs administrateurs au tapis.

Dans le même temps notre administrateur sortant Roger COHEN SOLAL ex trésorier adjoint évincé du bureau par la coalition en raison de ses positions hostiles à la dérive de la Mutuelle, est brillamment réélu au premier tour avec 13701 voix et 56,59 % des exprimés, arrivant le premier. Ce n'est pas là le fruit du hasard mais l'expression manifeste du rejet de la néfaste politique menée par la Mutuelle.

UNE CONFIRMATION NECESSAIRE.

C'est donc d'excellents signes et nous pouvons remercier les mutualistes. Nous les appelons, maintenant, à confirmer et amplifier ces résultats prometteurs en participant massivement au deuxième tour pour:

- Rejeter la 6ème résolution et faire barrage à une nouvelle augmentation injustifiée des cotisations.
- Voter pour nos candidats toujours en lice:

N° 16 **Elisabeth BARD** ASR (Affaires Spéciales et Recouvrement)

N° 19 **François BESNARD** OAV GPAC Ile de France

N° 23 **Evelyne BOURA** CAF Elysée Hausman

N° 34 **Fabienne DOMINICUS** Centre Banque Privée ARRAS

N° 35 **Sylvia DUPAU** Fonctions centrales

N° 39 **Pascal FAGE** BDDF Agence Paris action commerciale

N° 51 **Monique LEBARC** Assistante RH - BNPP IP

N° 64 **Brigitte RENONCOURT** Renfort Commercial BETHUNE

N° 66 **Jean Claude ROGER** Chargé de contrôle SEE

Ces candidats ont reçu le soutien des administrateurs suivants Claudine ANSERGUES, Alain BOURSIER et Raymond GIBARROUX. En votant pour les candidats que nous soutenons, vous renforcerez l'équipe des administrateurs soutenus par la CGT qui se battent pour une mutuelle novatrice et solidaire.

UN RAPPEL TRES IMPORTANT.

Si à la création de la Mutuelle, la cotisation versée par la Banque était égale à celle de l'adhérent actif ou retraité, elle est aujourd'hui nettement inférieure... C'est une belle économie pour elle. Pour autant, la coalition qui gère la mutuelle n'y trouve rien à redire. A souligner que les éléments variables ne sont pas soumis à cotisation, notamment les somptueux et scandaleux bonus des traders ou autres stock-options.

Une adhésion désormais obligatoire pour les actifs: elle laisse ainsi toute latitude à la DG et à la direction de la Mutuelle de faire ce qu'elles veulent!

Un choix restreint pour les retraités : ils sont matraqués par une hausse des cotisations de près de 50 % en 5 ans. Comme leur adhésion n'est pas obligatoire, le Président de la Mutuelle tient à leur faire savoir "*qu'il ne les retient pas !!!...*".

UNE MEDECINE A PLUSIEURS VITESSES.

Les attaques incessantes contre le système de santé (augmentation du forfait hospitalier, déremboursement de médicaments, remboursement de certains médicaments ramenés à 15 % et sans couverture de la mutuelle, dépassement d'honoraires, instauration très pénalisante de franchises médicales, remboursements de plus en plus dérisoires en optique, prothèses dentaires et auditives...), font que le désengagement constant de la Sécurité Sociale génère une

médecine à plusieurs vitesses. Cette situation trouve son écho dans les mutuelles et les compagnies d'assurances qui se livrent entre-elles une concurrence effrénée en proposant, à grand renfort de battage médiatique, des prestations à plusieurs vitesses par le jeu d'options très onéreuses. Ainsi c'est au moment où leurs ressources diminuent qu'il faudrait que les retraités qui ont été à l'origine de la constitution des réserves de la Mutuelle acceptent de cotiser bien davantage. Cela est profondément choquant. Les adhérents actifs et retraités de la Banque sont confrontés à la baisse des prestations de la Sécurité sociale ce qui les conduit à recourir, pour une grande majorité d'entre eux, à des options coûteuses. Or, il est anormal de faire souscrire des options aux adhérents, alors que celles-ci n'amènent pas une amélioration sensible de certaines prestations et ne répondent pas en réalité aux attentes des adhérents, des plus âgés comme des plus jeunes.

POUR REVENIR A UN VERITABLE ESPRIT MUTUALISTE LES MOYENS EXISTENT!

Les résultats de BNP PARIBAS pour 2010 sont en progression après le quasi doublement de 2009 Le bénéfice net (part du groupe) est de 7.843 millions d'euros en progression de 34,5 % par rapport à 2009, des chiffres très copieux. Qui peut donc croire que BNP-PARIBAS n'a pas de quoi permettre à la Mutuelle de relever significativement le niveau des prestations et d'étendre son champ de couverture à des thérapies nouvelles (ostéopathie, chiropractie, implants dentaires, acupuncture, homéopathie, aromathérapie, pédicurie, podologie, diététique ...) comme le pratiquent de plus en plus les mutuelles importantes et les assurances.

Oui, la BNP PARIBAS a donc de quoi augmenter le montant de sa contribution à la Mutuelle (cotisation patronale) pour les actifs et revaloriser la soulte, notoirement insuffisante, pour les retraités comme nous sommes les seuls à le demander.

ACTIFS D'AUJOURD'HUI, RETRAITES DE DEMAIN.

La retraite se profile toute proche pour environ 15.000 actifs issus du baby boom d'hier, donnant naissance aujourd'hui au papy boom. La soulte pour les retraités a été versée pour solde de tout compte alors que le système de santé ne cesse de se dégrader. D'où l'impérieuse nécessité d'instaurer un constat d'étape pour la revalorisation périodique de la soulte. Une mesure d'urgence parfaitement justifiée car, dans le même temps, la déperdition du pouvoir d'achat des retraités se poursuit et un bon nombre d'entre eux ayant un complément bancaire perçoivent, actuellement, une pension nette inférieure à celle d'il y a...15 ans!

UN DENI DE DEMOCRATIE :

L'Association des Retraités de la BNP PARIBAS « ADR », et elle seule, reçoit de la Direction le fichier des retraités et ses mises à jour. Dans les faits, l'ADR bénéficiant, pour son fonctionnement d'une importante aide multiforme de la DG, apporte systématiquement son soutien aux orientations de la Direction et de la Mutuelle et contribue de la sorte à une gestion frileuse de notre institution dommageable aux intérêts des adhérents.

La documentation diffusée pour les votes des Assemblées Générales se limite à n'exposer que le seul point de vue de l'état-major de la mutuelle.

De fait, les administrateurs de la mutuelle, manifestant des désaccords avec la DG n'ont toujours pas, jusqu'à ce jour, la possibilité de présenter leurs propositions afin de permettre aux adhérents d'effectuer un choix en disposant de tous les éléments d'informations. Ce nouveau processus plus démocratique que nous revendiquons permettrait pourtant de réduire le taux massif de l'abstention.

UN APPUI TRES IMPORTANT

En réponse à notre courrier, le président de la CNIL reconnaît le bien fondé de notre demande d'accès au fichier des retraités en précisant: "*Je vous confirme que vous pouvez avoir accès aux coordonnées des adhérents de la Mutuelle, dans le cadre des élections auxquelles vous participez, afin de leur adresser votre propagande électorale (Cour de Cassation, 1^{ère} chambre civile, 14 décembre 1999*".

EXIGEONS DE NOS DIRIGEANTS UNE MUTUELLE DIGNE DE CE NOM, DE QUALITE ET ACCESSIBLE FINANCIEREMENT A TOUS, ACTIFS ET RETRAITES

C'est pourquoi nous vous appelons, lors du vote de l'Assemblée Générale 2011, à rejeter la délibération N° 6 permettant au Conseil d'Administration d'augmenter les cotisations, à ne pas accepter une mutuelle qui n'aurait de mutualiste que le nom et dans laquelle les adhérents n'auraient pas leur mot à dire, à marquer la volonté de conserver une mutuelle fidèle à son éthique fondatrice, une mutuelle intergénérationnelle, novatrice et solidaire.

N'hésitez pas à faire passer ce document à vos amis actifs ou retraités. ATTENTION : votre bulletin de vote doit être retourné avant le 17 juin. Les adhérents ayant voté lors de la première convocation n'ont pas à se prononcer à nouveau, en effet leur vote sera pris en compte pour la deuxième convocation

Tout adhérent n'ayant pas voté au 1er tour mais désirant voter au second, alors qu'il n'est plus en possession de son bulletin de vote, peut en réclamer un à la mutuelle dont voici les coordonnées: Mutuelle du groupe BNP PARIBAS - 16 rue de Belfort - 75011 Paris - Adresse courrier interne ACI : CFA 01A2 Lotus Notes : mutinfo et Email : mutinfo@bnpparibas.com TEL 01 40 14 28 00 FAX 01 40 14 80 24

Les adhérents pourront s'adresser à nos militants en cas de refus de la Mutuelle.

Pour des informations en continu, consultez régulièrement notre site internet : <http://retraitecgtbnpp.free.fr>